

SUIVI & EVALUATION DU PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) ET PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS D'EXISTENCE DES TRAVAILLEURS DES CARRIERES DE SABLE (PRME) DU PROJET NACHTIGAL AMONT

Cameroun

REGLEMENT DE CONSULTATION

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR : le Suivi & Evaluation du PAR et PRME du projet Nachtigal Amont

Maître de l'Ouvrage : Nachtigal Hydro Power Company SA (NHPC)
Adresse : 1067 bis, rue 1750 Nouvelle Route Bastos, Yaoundé (Cameroun), BP 35543 YAOUNDE, CAMEROUN

Date limite de réception des offres : **Mardi 31 mars 2020 à 16h (heure de Yaoundé)**

Déposée contre décharge à l'adresse suivante : 1067 bis, rue 1750 Nouvelle Route Bastos, Yaoundé (Cameroun).

Ou envoyée par voie postale à l'adresse suivante : BP35543 YAOUNDE, CAMEROUN

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

NHPC souhaite recruter un Prestataire pour le Suivi & Evaluation du PAR et PRME du projet Nachtigal Amont.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Mode de dévolution :

Le présent marché n'est pas alloti.

2.2 Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

2.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 Options

Le marché ne comporte pas d'option.

2.5 Date de mobilisation – Reconduction

Le titulaire du marché devra être en capacité de se mobiliser et de démarrer la prestation sous 15 jours calendaires maximum à compter de la réception de l'Ordre de Service.

Reconduction : Le marché ne pourra pas être reconduit.

2.6 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux soumissionnaires comprend les éléments suivants :

- Le présent règlement de consultation, la description des prestations et un modèle de déclaration sur l'honneur du soumissionnaire.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent-vingt (120)** jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 –PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires auront à produire, dans une enveloppe cachetée les pièces ci-dessous définies datées et signées par eux, rédigées en langue française, en 1 exemplaire original papier + 1 copie électronique sur clé USB ou CDRom.

1 > Une lettre de soumission datée et signée, indiquant l'engagement du soumissionnaire à réaliser les prestations dans les conditions de prix et de délai proposé ;

2 ➤ Une offre financière détaillée, datée et signée, incluant une proposition d'échéancier de paiement ;

3 ➤ Un Dossier administratif comprenant :

1. La carte de contribuable en cours de validité ou équivalent (copie certifiée conforme signée par les services compétents des impôts)
2. Le registre de commerce ou équivalent.
3. Un certificat d'imposition en cours de validité signé d'un responsable des impôts habilité, territorialement compétent (original) ;
4. Une attestation de non faillite délivrée par les Greffes du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire (original) ;
5. Une attestation de non redevance et le bordereau de situation fiscale en cours de validité (original) ;
6. Une attestation de soumission pour CNPS (original) ou équivalent ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;
8. Une attestation d'assurance RC Professionnelle ;
9. L'attestation et le plan de localisation ;
10. Pour les prestations réglementées, l'agrément ou l'habilitation du prestataire ;
11. Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement (original), ainsi que la copie de la convention de groupement. Dans ce cas, les pièces 1 à 9 devront être produites pour chacun des membres du groupement ;

Pour les soumissionnaires résidant en France :

1. Attestation DGFP de régularité fiscale ;
2. Attestation URSSAF de déclaration et paiement des cotisations sociales ;
3. Attestation URSSAF Relevé de Situation Comptable ;
4. RCS.

N.B. : Les pièces administratives devront être produites en original ou copies certifiées conformes par l'autorité du service émetteur et datées de moins de trois (03) mois à la date de remise des offres.

4 ➤ **Un Mémoire technique**

Ce document comprendra

- une note méthodologique de réalisation des prestations, comprenant les aspects logistique et planning
- les références et CVs du soumissionnaire
- des commentaires sur les termes de référence annexés;

5 ➤ **La déclaration sur l'honneur annexée dument remplie et signée**

La description des prestations, ses annexes et autres pièces du Dossier de Consultation ne sont pas à remettre dans l'offre.

ARTICLE 4 - EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

4.1 Recevabilité de l'offre

Les plis seront ouverts et la Commission d'Appel d'Offre décidera :

- soit de demander les pièces manquantes dans un délai défini pour les offres incomplètes ;
- soit d'écartier les offres incomplètes.

4.2 Evaluation des offres

Au terme de l'analyse des offres, un classement sera effectué. L'offre la mieux disante sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères énoncés ci-dessous :

| Note A – Critère Prix | | | |
|--|----------------------------|----------------|------------------------------------|
| Montant de l'offre* | | | |
| * Le soumissionnaire qui propose le montant le plus faible a la note de 10 Les autres soumissionnaires ont la note suivante : $10 \times (\text{prix le plus bas obtenu} / \text{prix du soumissionnaire})$ | | | |
| Note B – Critère Technique | | | |
| Sous-Critère | Coefficient de pondération | Note de 0 à 10 | Note pondérée = coefficient x Note |
| B1 – Les références et CVs du soumissionnaire | 0.50 | | |
| B2 – Les commentaires sur les Termes de référence | 0.10 | | |
| B3 – Méthodologie, logistique, planning | 0.40 | | |
| Note technique B | | | Somme des notes pondérées |
| NOTE FINALE - INTEGRATION DES COEFFICIENTS DE PONDERATION | | | |
| Critère | Coefficient de pondération | Note de 0 à 10 | Note pondérée = coefficient x Note |
| Note A – Critère Prix | 0.60 | | |
| Note B – Critère Technique | 0.40 | | |
| Note GLOBALE | | | Somme des notes pondérées |

4.3 Attribution du marché

Le Maître d’Ouvrage attribuera le marché au Soumissionnaire dont l’offre a été reconnue conforme pour l’essentiel aux Termes de Référence, qui dispose des capacités techniques requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l’offre a été évaluée la mieux-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Le Maître d’Ouvrage notifiera à l’attributaire du Marché par tout moyen laissant trace écrite, que sa soumission a été retenue.

Cette lettre indiquera le montant que le Maître d’Ouvrage paiera au Prestataire au titre de l’exécution du Marché et le délai d’exécution.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres, sous pli cacheté, devront être déposées contre décharge à l’adresse suivante : 1067 bis, rue 1750 Nouvelle Route Bastos, Yaoundé (Cameroun), avant le jour et l’heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation ; ou envoyées par voie postale à BP 35543 YAOUNDE, CAMEROUN et réceptionnées dans la boîte postale avant le jour et l’heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

Les plis porteront les mentions suivantes:

Monsieur le Directeur Général de NHPC
Adresse : voir ci-dessus selon le mode d’acheminement de l’offre
Offre pour le marché «Suivi & Evaluation du PAR et PRME du projet Nachtigal Amont»
Entreprise :
A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 Droit de préférence

Il ne sera pas fait application des dispositions du droit de préférence.

6.2 Informations techniques et sur la procédure achats

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les soumissionnaires devront faire parvenir en temps utile une demande écrite ou un courriel à :

lorene.dauchez@nachtigal-hpc.com avant le 31 Mars 2020 à 16h00 heure de Yaoundé

ANNEXE 1 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

A l'attention de Mr le Directeur Général de NHPC,

Je soussigné (e)

agissant en qualité de

déclare sur l'honneur,

que l'entreprise (Nom et adresse)

- a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales,
- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin du casier judiciaire.
- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions au code pénal ou au code général des impôts.
- n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle en application des textes en vigueur.

Fait à

Le

TDR en vue du recrutement d'un prestataire pour le Suivi & Evaluation du PAR et PRME du projet Nachtigal

1. Introduction

Le projet consiste en la construction d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Sanaga à Nachtigal et d'une ligne de transport d'énergie à haute tension reliant la centrale et un nouveau poste de 225 kV à construire à Nyom 2, Yaoundé. Le début des travaux d'aménagement du site est prévu pour fin 2016. La phase de construction devrait durer 4 ans, avec une mise en service opérationnelle programmée pour courant 2023.

En conformité avec la norme de performance 1 de la SFI, le Projet a étudié toutes les alternatives viables techniquement et financièrement pour éviter, minimiser ou atténuer les impacts négatifs sur l'environnement naturel et humain¹. La conception du barrage au fil de l'eau permet de réduire l'emprise au sol du Projet, et par conséquent, d'en minimiser les impacts négatifs.

L'aménagement hydroélectrique de Nachtigal amont sera à l'origine d'impacts sur la propriété foncière, les terres cultivées, le bâti et les usages de la rivière et des zones proches (pêche, cueillette, etc.). Un décret de DUP a été publié en novembre 2014 et prolongé d'un (1) an fin octobre 2016 de manière à permettre les expropriations pour cause d'utilité publique.

Sur le plan sociétal, le projet est caractérisé par trois principaux impacts :

1. le déplacement physique de 67 personnes (remplacement de terres) et 5 maisons d'habitation ;
2. le déplacement économique de 856 personnes (champs affectés) ;
3. la reconversion économique d'environ 900 travailleurs de la filière sable dont 149 impactées dès 2019.

Pour minimiser ces impacts, deux plans, qui servent d'outils pour la mise en œuvre des mesures compensatoires de ces impacts, ont été réalisés et seront fournis au consultant :

- Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) barrage et ligne qui décrit l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour que le déplacement physique et économique des personnes affectées par le Projet ne leur soit pas préjudiciable et contribue à la restauration de leurs moyens d'existence.
- Le Plan de Restauration des Moyens d'Existence des travailleurs des sablières (PRME) : qui présente l'ensemble des mesures devant être mises en œuvre pour compenser les impacts du projet sur l'activité d'extraction de sable au droit du projet et en aval.

¹ ALUCAM, AECOM and SOGREAH, *Projet hydroélectrique de Nachtigal : mise à jour de l'étude d'impact environnemental et social*, 2011, p. 621.

1.1. Justification de la prestation

Volet PAR

La mise en œuvre du PAR prévoit des actions permettant aux populations de conserver ou d'améliorer leur niveau de vie, malgré les dommages subis à cause de la construction de l'aménagement hydroélectrique et de l'enneigement de la retenue ; il est donc important à travers le suivi-évaluation de s'assurer que les mesures préconisées sont effectivement mises en œuvre et qu'elles produisent les effets escomptés sur les populations. Une enquête sur la situation socio-économique d'un échantillon de population dans les villages autour de la retenue a déjà été effectuée. L'évaluation du succès du projet par l'utilisation de la même méthodologie, sera répétée : 2 ans et 5 ans après la réinstallation pour l'agriculture, 1 an et 5 ans après la mise en eau pour la pêche. NHPC dispose de données fiables sur la situation de référence des Personnes Affectées par le Projet (PAPs), et une enquête socioéconomique a été réalisée sur un échantillon de personnes non impactées dans la zone du projet (groupe témoin), afin de pouvoir mesurer l'influence des facteurs externes hors de contrôle du Projet et comparer les PAPs avec les personnes non impactées en utilisant les mêmes indicateurs de suivi et d'évaluation. L'enquête socio-économique concernera les personnes impactées ainsi que le groupe témoin.

L'audit d'achèvement du PAR sera réalisée 5 ans après la mise en place des mesures de restauration.

Volet PRME

Dans le cadre du PRME, une enquête socioéconomique de l'ensemble des travailleurs du sable impactés par le Projet a été réalisée afin d'avoir une situation de référence (base line) ; elle a permis de définir des indicateurs permettant de mesurer l'impact du PRME. Un groupe témoin a également été choisi. Cette enquête a été réalisée en octobre 2016 pour une durée de 7 mois en prenant en compte l'enquête du groupe témoin.

L'audit d'achèvement du PRME sera réalisé l'année qui suit la fin des mesures de restauration des moyens d'existence.

PAR / PRME :

Jusqu'à l'audit d'achèvement, il sera réalisé chaque année une enquête socioéconomique pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PAR et du PRME sur la base des indicateurs définis lors de l'établissement de la situation de référence (base line). Il ne sera pas possible d'enquêter toutes les PAPs (près de 2000 personnes déplacées économiques concernées par le PRME et le PAR) ; elle se fera sur la base d'un échantillonnage raisonné et qui tient compte de la typologie des personnes affectées.

Fréquence du suivi – évaluation

PAR

| Activités de suivi-évaluation | 2015-2016 | | | | 2020 | | | | 2021 | | | | 2023 | | | |
|---|-----------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Enquêtes socioéconomiques tous les PAPs (DUP Barrage) + échantillon PaPs agriculteurs (Cité de l'Exploitant + Ligne HT), + Pêcheurs/ Mareyeuses groupe témoin | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Evaluation à 2 ans PAR Barrage + Audit d'achèvement du PAR (agriculture et pêche) | | | | | | | | | | | | | | | | |

PRME

| Activités de suivi-évaluation | 2016 | | 2017 | | | | 2020 | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | |
|---|------|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Enquête de référence des PAPs (PRME) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enquête socioéconomique du groupe témoin | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enquêtes socioéconomiques sur échantillon des PAPs (PRME) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Audit d'achèvement PRME | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

1.2. Objectif général de la consultation

L'objectif de la mission est de mesurer l'impact des programmes de restauration des moyens d'existence (PAR et PRME) à travers des enquêtes socio-économiques auprès des Personnes Affectées par le Projet (PAPs) :

- Réaliser une évaluation socio-économique de : (i) 80% des 67 personnes affectées par le projet (PAPs) dans la zone barrage ayant bénéficié des terres de remplacement (réinstallation économique, (ii) 50% des 70 PAPs réinstallés autour de la cité, (iii) toutes les 5 PAPs réinstallées physiquement, (iv) 25% d'un échantillon de 220 PAPs de la ligne HT ayant bénéficié de l'appui agricole.
- Réaliser une évaluation socio-économique 80 ménages du groupe de contrôle de la zone Minkouma-Ndoko-Ndji (personnes non affectées par le projet) ;
- Evaluer les stratégies de reconversion des travailleurs de sable des carrières impactées dès le début des travaux : 100% des chefs de carrière 50% des Chefs de dépôts, 50% des Déchargeurs et 30% des Plongeurs impactés ; soit 6 chefs de carrière, 22 chefs de dépôts, 17 déchargeurs et 20 plongeurs pour l'année 2020.
- Evaluer la situation socioéconomique de tous les pêcheurs et mareyeuses : (i) pêcheurs réinstallés dans les sites alternatifs de pêche, (ii) pêcheurs et mareyeuses vulnérables, (iii) pêcheurs non déplacés (rive droite et rive gauche) soit 131 pêcheurs et 84 mareyeuses.

- Effectuer un comptage de toutes les maisons de la zone barrage, des ménages, le suivi de l'immigration et de l'emploi local.

Les évaluations devront être réalisées selon la méthodologie définie lors de l'étude de référence afin de permettre la mesure des évolutions.

1.3. Livrables attendus

Les livrables doivent comprendre :

- La méthodologie générale, l'organisation et le planning proposés pour l'exécution de la mission ;
- Les questionnaires révisés pour le suivi -évaluation ;
- La méthodologie de collecte de données en tenant compte des indicateurs retenus. Concernant l'échantillonnage des PAPs de la Cité de L'Exploitant et de la Ligne HT, le prestataire précisera les unités d'observation, la méthode de mise en place de bases de sondage, le mode de tirage des échantillons pour chaque unité d'observation, les outils de collecte de données. Les modes de tirage d'échantillons seront documentés autant que faire se peut pour éviter toute confusion dans l'interprétation des résultats.
- Le rapport intermédiaire présentant de façon claire l'évolution de la situation actuelle par rapport à la situation de référence.
- Le rapport annuel de suivi-évaluation du PAR et PRME

2. Tâches demandées au consultant

Les responsabilités et tâches spécifiques du prestataire qui devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe de NHPC tout au long de cette prestation, portent sur les points suivants :

- S'appuyer sur la méthodologie de suivi évaluation déjà élaborée ;
- Proposer des canevas de rapport permettant de compiler les données de suivi-évaluation relatives à la mise en œuvre des actions du PAR et du PRME ;
- Soumettre la méthodologie, le plan de travail et la matrice détaillée au sein d'un rapport de démarrage ;
- Réaliser les travaux d'analyse et d'interprétation des données existantes ;
- Tenir avec le Projet des séances de travail (physique ou téléphonique) à la fin des principales étapes suivantes : élaboration de la méthodologie, production des rapports provisoires, production du rapport finaux ;
- Produire les livrables attendus ;

NHPC fournira au consultant une base de données consolidée comportant les situations de référence des PAPs.

3. Durée et calendrier de la prestation

La durée de la prestation est d'un (1) an, et pourra être renouvelée.

Séquençement type d'une année de prestation :

- Mois 1 : Rapport de démarrage présentant la méthodologie validée de collecte des données, l'adaptation des questionnaires de suivi-évaluation, la formation des enquêteurs, l'organisation et la planification des enquêtes.
- Mois 2 à 3 : Supervision et suivi des enquêtes de terrain ;
- Mois 4 : Analyse des données collectées (mois 2 à 7) - Rapport d'avancement ;
- Mois 5-7 : Fournitures des rapports intermédiaires :
 - Rapport intermédiaire d'évaluation socio-économique des PAPs de la zone barrage (agriculteurs + pêcheurs + mareyeuses), de la coté d'exploitation et de la zone Ligne HT (agriculteurs)
 - Rapport intermédiaire de rapport intermédiaire la situation socio-économique actuelle des villages zone d'impact du projet (zone barrage + cité de l'Exploitant) ;
 - Rapport intermédiaire de l'évaluation de la reconversion des travailleurs de sable des carrières de la zone DUP impactées dès le début des travaux ;
- Mois 8 : Rapport final de suivi-évaluation.

Le Prestataire sera responsable du recrutement, de la formation et de l'encadrement des enquêteurs sur le terrain.

4. Profil et compétences du prestataire

Le Prestataire doit être un Consultant International Sénior, expert spécialiste des questions d'impact de projets de développement, et titulaire d'un diplôme supérieur (Bac + 5 ans au moins) en économie, sociologie ou toute autre discipline apparentée. Il doit en outre avoir :

- Expertise technique avérée et expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la mise en œuvre des systèmes de suivi-évaluation et maîtrisant les grandes thématiques sociologiques liées à la construction de grandes infrastructures et au déplacement de populations ;
- Une bonne connaissance des normes internationales et notamment celles de la SFI ;
- Une connaissance de l'Afrique centrale ;
- De solides expériences en méthode de collecte et d'exploitation des données qualitatives et quantitatives ;
- Bonne organisation et disponibilité totale durant la période de consultance ;

Une expérience dans le suivi-évaluation de projets de barrage Hydroélectrique ou similaires dans les pays en développement sera un atout ;

Le consultant devra proposer une équipe expérimentée et de taille suffisante, capable de conduire efficacement les enquêtes socio-économiques sur une durée de 3 mois maximum.

1. The first part of the document is a general introduction to the project.

2. The second part of the document is a detailed description of the methodology used.

3. The third part of the document is a discussion of the results of the study.

4. The fourth part of the document is a conclusion and a list of references.

5. The fifth part of the document is an appendix containing additional data and figures.

6. The sixth part of the document is a glossary of terms used in the study.

7. The seventh part of the document is a list of abbreviations used in the text.

8. The eighth part of the document is a list of acknowledgments.

9. The ninth part of the document is a list of appendices.

10. The tenth part of the document is a list of references.

11. The eleventh part of the document is a list of figures.

12. The twelfth part of the document is a list of tables.

13. The thirteenth part of the document is a list of footnotes.

14. The fourteenth part of the document is a list of appendices.

15. The fifteenth part of the document is a list of references.

16. The sixteenth part of the document is a list of figures.

17. The seventeenth part of the document is a list of tables.

18. The eighteenth part of the document is a list of footnotes.